



INFORMATIONS SUR LES INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2021

INFORMATIONS GENERALES

Le centre est ouvert à tous les enfants âgés de **4 ans à moins de 14 ans**, sous réserve que la tenue des accueils de loisirs soit autorisée en fonction de la situation sanitaire, priorité aux enfants des communes d'Enquin-lez-Guinegatte et d'Erny St Julien (s'il reste des places, les enfants habitants en dehors des communes gérant le RPI pourront s'inscrire), pour la période allant du **lundi 2 au mardi 24 août 2021**.

FONCTIONNEMENT

Le centre est ouvert 3 après-midi de 14h à 18h et 2 journées complètes par semaine de 9h à 18h. Une journée sera consacrée à une sortie à l'extérieur du centre avec repas pris en commun (*pique-nique apporté par les enfants*) sous réserve de la situation sanitaire. Les journées complètes seront les **lundis et vendredis**. Pour les journées complètes, vos enfants pourront repartir chez vous, de 12h00 à 14h00 ou resteront manger au centre avec un pique-nique apporté par vos soins sur inscription auprès des animateurs, à l'exception des journées où des sorties sont organisées.

Un mini camp pour les groupes des moyens et des grands sera organisé **si la situation sanitaire le permet** du mercredi 11 au vendredi 13 août.

Les dossiers d'inscription seront **disponibles à partir du 3 mai** dans les mairies. Ils devront être rendus complets jusqu'au 30 juin dernier délai dans la limite des places disponibles.

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE APRES CES DATES.

UN ENFANT, N'AYANT PAS SON DOSSIER COMPLET, NE POURRA ETRE ACCEPTE AU CENTRE

Les inscriptions peuvent être enregistrées à la quinzaine (deux semaines consécutives ou non), ou au mois.

TARIFS 2021

En 2020, les tarifs sont déterminés en fonction du Quotient Familial. Une attestation de la CAF ou de la MSA déterminant ce Quotient Familial ou l'avis d'imposition 2020 (*précisant le niveau de revenu ainsi que le nombre de personnes au foyer et le montant des allocations familiales du mois précédent l'inscription*) seront demandés au moment de l'inscription afin de nous permettre le calcul du QF.

Les familles ayant un **quotient familial inférieur à 617€** ont reçu un courrier de la CAF les informant qu'elles peuvent bénéficier **des Aides aux Temps Libres**. Dans ce cas vous devez nous transmettre ce courrier.

ATTENTION, OBLIGATION DE S'INSCRIRE AU MINIMUM 2 SEMAINES AU CHOIX.

TARIFICATION

Enfants de la CAPSO

	QF<617 €	618<QF<899	QF>900
1 enfant			
1 semaine	25.00 €	36.00 €	42.00 €
1 mois	72.00 €	107.00 €	128.00 €
2 enfants			
1 semaine	47.00€	65.00 €	76.00 €
1 mois	141.00 €	198.00 €	231.00 €
3 enfants			
1 semaine	71.00 €	93.00 €	107.00 €
1 mois	210.00 €	278.00 €	324.00 €

Enfants extérieurs

	QF<617 €	618<QF<899	QF>900
1 enfant			
1 semaine	29.00 €	42.00 €	50.00 €
1 mois	86.00 €	129.00 €	153.00 €
2 enfants			
1 semaine	57.00 €	79.00 €	92.00 €
1 mois	169.00 €	236.00 €	276.00 €
3 enfants			
1 semaine	84.00 €	110.00 €	128.00 €
1 mois	252.00 €	334.00 €	388.00 €

Paielement :

Il est signalé qu'aucun supplément ne sera demandé au cours du centre de loisirs pour les activités proposées.

Nous vous rappelons qu'après enregistrement de l'inscription par le RPI de l'Hermitage, vous recevrez une facture à régler directement à la Trésorerie de Fauquembergues.

Pour les familles bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres :

Elles devront s'acquitter avant le centre de la participation minimale fixée par le RPI (20 € par enfant pour un mois, 15 € pour 3 semaines et 10 € pour une semaine), elles régleront le solde à devoir après le centre en fonction du montant de l'ATL versée par la CAF au RPI. Un chèque de caution d'un montant égal à l'ATL provisoire sera à remettre avant le centre en Mairie.

Eviction du centre « cas covid »

Si votre enfant est testé positivement au SARSCov2 ou si un membre du même foyer est testé positivement ou encore si votre enfant est identifié comme contact à risque, il ne pourra pas prendre part à l'accueil pendant une durée de 10 jours (selon les règles en vigueur actuellement pour les accueils de loisirs), le RPI procèdera alors au remboursement de la participation des familles au prorata du nombre de jours d'absence.

Le dossier d'inscription doit être retourné en Mairie d'Enquin-lez-Guinegatte ou en Mairie annexe d'Enguinegatte ou en Mairie d'Erny St Julien

Le dossier doit être composé des éléments suivants :

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Fiche de Liaison sanitaire dûment remplie
- Fiche d'autorisation remplie
- Certificat médical
- Certificat d'assurance responsabilité civile
- Une photo même en noir et blanc (photocopie) de l'enfant
- Attestation de la CAF ou de la MSA déterminant le Quotient familial ou Avis d'imposition 2020

et montant des allocations familiales du mois précédent l'inscription ou la **notification d'Aide aux Temps Libres**